

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 10 AVRIL à 18H45

L'an deux mil vingt-quatre le 10 avril, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PERLUMIERE Philippe, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : treize

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

Membres en exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

PRESENTS : M. PERLUMIERE Philippe, Mme BROUX Marie-Pierre, M. FAILLY Jean-Pierre, Mme CAPPELLE Carline, M. STEINER Cyril, Mme SIMONNET Florence, M. LAFAYE Jérôme, M. LAFAYE Jérémy, M. ESCLAFIT Christophe, M. BOURRAT Guy, M. ET-TABTI Omar, Mme PERLUMIERE Pauline, lesquels forment la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Mme YON Sylvie (Pouvoir à Philippe PERLUMIERE)

Secrétaire de séance : M. STEINER Cyril

Monsieur le Maire expose en préambule que la plupart des conseillers municipaux ont reçu une lettre qui demande des explications sur le lotissement et que ces personnes ont des propositions à formuler. Il fait part que ce n'était pas inscrit à l'ordre du jour mais il propose que les questions soient formulées par écrit ainsi que les propositions. Une commission émanant du conseil se réunira pour les étudier. Une réunion pourra se tenir avec les demandeurs.

Le Conseil Municipal reprend son cours.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- Vote des quatre taxes
- Vote des comptes administratif 2023 (commune et assainissement)
- Vote du compte de Gestion
- Vote du Budget Primitif 2024
- Analyse de l'appel d'offre des travaux de la RD 38
- Délibération transfert SICTEU
- SACEM
- SIVOS
- Transfert Parcelles
- Compte rendu du Conseil communautaire
- Stagiairisation de M. ALBERT Landry
- Questions diverses

Vote des quatre taxes

Monsieur le maire donne les taux en vigueur pour la commune, Taxe d'habitation 12,02 % La taxe sur le Foncier Bâti 43,05 (soit 17,07 % au titre de la commune et 25.98 % au titre du département). Ces taux ont baissé en 2014 et n'ont pas été augmentés depuis 10 ans. La proposition de les reconduire est adoptée à l'unanimité.

Vote des comptes administratif 2023

Monsieur le maire présente les comptes administratifs de la commune (Budget principal et Budget assainissement). Il précise que c'est la dernière année pour le budget assainissement du fait de son transfert au Syndicat Intercommunal du Traitement des Eaux Usées (SICTEU).

Budget Principal	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	598 988.10	779 450.68
Section d'investissement	105 086.18	226 746.00
TOTAL CUMULÉ	704 074.28	1 006 196.68

Monsieur le Maire sort de la salle. Madame BROUX prend la présidence et fait voter le conseil municipal. Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

Budget assainissement	DÉPENSES	RECETTES	Excédent fin d'exercice
Section d'exploitation	52 993.48	60 851.39	53 665.90
Section d'investissement	226 676.73	25 804.23	80 228.69
TOTAL CUMULÉ	279 670.21	86 655.62	133 894.59

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement.

Les comptes de gestion, fournis par la Direction Générale des Finances Publiques, DGFIP, sont identiques aux comptes administratifs et sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne une lecture de la lettre de l'analyse financière fourni par M. DEVANÇAY, conseiller aux décideurs locaux, inspecteur divisionnaire de la DGFIP.

Le résultat comptable est positif et en progression sur les trois derniers exercices. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse de 7,5 %.

Les charges de personnel ont diminué comme les charges financières. Les achats courants ont augmenté de 13,2 % (liés à l'inflation). Les charges structurelles (personnel, intérêts de la dette et contingents) représentent 34,7% des produits de fonctionnement loin du seuil critique de 55% et de la moyenne départementale à 43,4%.

La CAF (Capacité d'Autofinancement Brute) représente ce qui reste à la commune après avoir payé ses charges. La progression est constante depuis trois ans.

La commune a investi 77 361 € en 2023 contre 31 382 € en 2022 et 528 027 € en 2020 (traverse du bourg).

L'endettement de la commune représente 120 € par habitant et elle est largement en dessous de la moyenne départementale à 529 €.

Il représente 0.7 années d'autofinancement la moyenne départementale est de 2.8 années.

Un endettement inférieur à 3 ans illustre un « endettement faible »

Le fonds de roulement est la ressource que la collectivité peut utiliser.

Il s'établit à 501 912 € il représente 519 jours de fonctionnement alors que la commune doit à minima disposer d'un fonds de roulement de 30 jours.

Le bilan d'ensemble montre une situation financière qui s'améliore nettement depuis trois exercices.

Vote du Budget 2024

Monsieur le maire Présente le Budget Primitif 2024. C'est un budget qui est équilibré en recettes et en dépenses que ce soit pour la partie investissement ou fonctionnement.

Il n'y a pas de recours à l'emprunt nécessaire. Si les taux baissent, il pourrait être envisagé de souscrire un emprunt pour réaliser la traverse RD 38. Cela permettrait de conserver un autofinancement conséquent pour les projets futurs (Maison BOSSELY, Toitures du presbytère).

Budget Principal	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	979 013,98	979 013,98
Section d'investissement	1 081 863,41	1 081 863,41
TOTAL CUMULÉ	2 060 877,96	2 060 877,96

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Analyse de l'appel d'offre des travaux de la RD 38

Monsieur le Maire présente l'analyse réalisée par le bureau d'études A2i. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise COLAS présente une meilleure technicité une offre moins onéreuse.

Monsieur le Maire propose de choisir l'entreprise COLAS. Le conseil approuve à l'unanimité.

SICTEU

Le transfert du service d'assainissement Collectif est transféré depuis le 1^{er} janvier 2024 au SICTEU. Monsieur le maire demande l'autorisation de signer les documents qui sont inhérents à cette décision. (Délibération de clôture du budget et délibération des reprises par le SICTEU). Le conseil approuve à l'unanimité.

SACEM

Monsieur le Maire expose une proposition de la SACEM pour les redevances. Il apparaît que ce n'est pas utile pour la commune, les associations ne pouvant y être incluses.

SIVOS (Syndicat à Vocation Scolaire)

Le rapport d'activité est présenté. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur STEINER présente les modifications qui vont intervenir pour la rentrée 2024 : inscriptions par Internet. Le SIVOS ne permettra plus de subventionner les participations des familles. Il pourrait y avoir un relais qui soit pris par la commune.

Transfert Parcelles

Monsieur le Maire présente la proposition de transfert des parcelles acquises par l'état au moment de la réalisation de l'A 89 et qui n'ont plus d'utilité actuellement.

Le conseil approuve à l'unanimité ce transfert. M. LAFAYE Jérôme précise que ce sont des parcelles correspondantes à la création de nouvelles voies.

Compte rendu du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire était dédié dans sa plus grande partie au vote des comptes administratifs et de gestion de la communauté et à l'adoption des budgets primitifs 2024. Ce sont des budgets de rigueur pour rendre possible un redressement des comptes. Ils ont été adoptés à la majorité simple.

Stagiairisation de M. ALBERT Landry

Monsieur ALBERT est en contrat PEC, Parcours Emploi Compétence. Il donne satisfaction sur le poste. Il vient d'obtenir un CACES. Il est proposé de le stagiairiser à l'issue de son contrat.

Le conseil approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Madame COUDERT Ilda a validé le CAP Petite Enfance par la voie d'une Validations des Acquis de l'Expérience. Elle a bénéficié d'une aide de la commune au titre de cette formation pour évoluer dans sa carrière.

L'adressage et ATD

L'adressage était pratiquement finalisé mais des « abrutis » ont dérobé toutes les plaques et la municipalité a attendu de voir si elles réapparaîtraient avant de faire la dernière commande.

Le conseil approuve, par ailleurs, la convention d'assistance pour permettre un suivi de l'adressage : nouvelles routes, rajout de numéros, diffusion des informations. Le montant est de 100 €. Le conseil approuve à l'unanimité.

Eclairage

Un arrêté va être pris pour l'éclairage du bourg afin de sécuriser la sortie du restaurant. Le reste de la commune est éclairé jusqu'à 22h et après 6h. Diminution du rejet de Co2, protection de faune et économie financière.

Vol

Le maire informe le conseil que l'église a été dégradée par le vol des descentes d'eau en cuivre.

Photovoltaïque

Des demandes sont faites régulièrement pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Le conseil se prononce pour permettre leur installation uniquement sur des délaissés ou des terres pastorales et refusent son installation sur des terres constructibles ou cultivables

Expositions d'été

Le calendrier des expositions est arrêté. Une commission se réunira pour l'organisation avec les exposants.

APIDOR

La commune va adhérer à APIDOR, pour la lutte contre les frelons asiatiques et la protection des abeilles. Cela permettra une meilleure information des habitants.

Le conseil approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé. La séance est levée à 20h20.

Cérémonie du 8 mai : elle se tiendra à 10h50 au monument aux morts.